

30 mai 2012

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Alexandra Rys, Marie Chappuis, Sandra Golay, MM. Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Eric Bertinat et Pascal Spuhler, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «A quand le retour de la grande roue?»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Mireille Luiset.**

La commission, présidée par M<sup>me</sup> Laurence Felhmann Rielle, a siégé le 3 avril et le 22 mai 2012. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- qu'une grande roue est une attraction touristique nécessaire dans une métropole qui accueille des millions de visiteurs, à l'instar de Londres, Paris, Munich ou Francfort;
- que la grande roue installée sur la place Sturm pendant l'été 2009 a remporté un vif intérêt auprès des touristes et des Genevois, avec 72 000 visiteurs en dix semaines;
- que la plaine de Plainpalais est une place inadéquate pour accueillir la grande roue, la vue panoramique étant indispensable au succès de l'attraction;
- que la grande roue panoramique n'entre pas en concurrence avec la grande roue des Fêtes de Genève: avec ses 60 mètres de diamètre, elle compte parmi les quatre plus grandes roues mobiles d'Europe et offre la possibilité de s'installer dans une nacelle VIP, ou de se délecter d'une fondue;
- que les travaux entrepris à l'installation de la grande roue en 2009 seront amortis lors de la deuxième édition,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir l'installation de la grande roue sur la place Sturm ou, à défaut, de lui trouver un lieu de qualité.

### **Séance du 3 avril 2012**

*Audition de M. Michel Chevrolet, motionnaire*

M. Chevrolet rappelle le rôle qu'a eu cette roue quant à l'animation de la place Sturm. Il précise qu'il y a des adversaires tant du fait des possibilités gastro-

nomiques que du fait de la buvette qui peut concurrencer certains établissements publics voisins.

Des voisins (deux à quatre personnes) se seraient plaints du fait que les visiteurs de la roue pouvaient voir chez eux.

Il informe la commission que M. Maudet a reçu des demandes pour le retour de cette roue, et aussi quelques plaintes, le maire attend la décision du Conseil municipal pour prendre position.

Il souligne les qualités exceptionnelles de cette attraction, connue internationalement (Londres possède une attraction similaire sur les bords de la Tamise) et les avantages tant touristiques que pour les habitants de Genève.

Il précise que la place Sturm semble être devenue un haut lieu de la prostitution, et que l'installation de la roue peut être un moyen efficace et économique de lutter contre ces activités.

Un commissaire demande si c'est rentable.

Réponse de M. Chevrolet: M<sup>me</sup> Wetzel me sollicite souvent, c'est donc qu'il y a un intérêt financier net.

Il rappelle le côté magique de la vue qu'on peut avoir sur toute la région du haut de cette roue.

Une commissaire demande si un autre endroit serait propice à l'installation de cette attraction, sur les quais, par exemple.

Réponse: Les quais ont été construits en remblais et la roue pèse plus de 60 tonnes, il y a de gros risques d'affaissements.

De plus, les coûts demandés par la Ville pour l'usage du domaine public sont devenus exorbitants.

La place Sturm est moins onéreuse.

Une commissaire demande: Les sous-sols et fondations sont-ils plus résistants sous la place Sturm?

Réponse: Oui, les sous-sols sont plus solides. Il n'est pas possible non plus de l'installer sur la plaine de Plainpalais du fait de son poids.

Une commissaire: La demande d'installation est-elle motivée par un souci de rentabilisation de l'équipement?

Réponse: Il semble que ce soit déjà rentabilisé, il serait bien de poser la question directement à M<sup>me</sup> Wetzel, qui gère cette attraction.

Un commissaire: Quels sont les horaires d'ouverture de la buvette?

Réponse: Du matin jusqu'à 21 h. Ces horaires peuvent être modifiés, mais je signale qu'il y a peu de logements dans la zone.

Un commissaire signale avoir eu l'occasion de se «rincer l'œil» depuis la roue, et demande s'il y a eu une grande fréquentation de la part des aînés.

Réponse: Il semble que les seniors ont particulièrement apprécié la fréquentation de la roue, d'autre part, 540 fondues ont été servies et il y a eu plus de 72 000 entrées en 2 mois.

Une commissaire demande s'il y a eu beaucoup de plaintes et des détails sur les horaires.

Réponse: Sept jours sur sept, ouverture le matin vers 9 h 30, il n'y a pas de nuisance musicale ni depuis la roue, ni provenant de la buvette. Seuls deux ou trois voisins se sont plaints.

Une commissaire aborde la question des prix et des conflits ou concurrence avec les Fêtes de Genève.

Réponse: Je ne me souviens pas des tarifs, il faut demander à M<sup>me</sup> Wetzel. Les nuisances des attractions sur les quais sont bien plus importantes.

Un commissaire demande s'il s'agit d'une demande d'autorisation exceptionnelle ou permanente ainsi que la durée d'activité.

Réponse: Nous sommes dans la même situation qu'en ce qui concerne les associations, pourquoi ne pas renouveler une autorisation? L'attraction dure deux mois et demi par année.

## **Séance du 22 mai 2012**

### *Audition de M. Georges Jost, ancien député*

M. Jost précise que la grande roue est plus une attraction touristique que foraine.

En 2009, l'installation fut réalisée à l'initiative en grande partie du président de la Fondation du tourisme.

M. Pierre Maudet avait soutenu ce projet. Celui-ci a reçu quelques plaintes (une quinzaine) en raison des bruits produits par la génératrice alimentant la roue et par la manipulation de structures métalliques.

Il précise à la commission que, si nous désirons profiter de cette attraction pour cet été, il faut faire vite.

La disponibilité de la grande roue qui se trouvait installée au bas des Champs-Elysées est pour le moment assurée.

M. Jost relève qu'en dix semaines, la grande roue a attiré environ 78 000 personnes, dont un certain nombre de personnes âgées (club d'aînés, EMS, etc.) tout comme des résidents genevois et touristes.

Une commissaire déclare connaître des habitants du voisinage de la place Sturm qui apprécient le fait que cela amène de la vie dans le quartier.

Un commissaire demande quelle est la date limite de réponse pour voir la roue encore cet été.

Réponse: Le plus vite possible, bien sûr. Il faudrait une réponse en début juin. La roue se trouve à Lyon en ce moment.

Le commissaire demande pourquoi M. le maire n'a pas donné l'autorisation pour cette année.

Réponse: M. Jost pense que le fait qu'une buvette ait été installée sans autorisation et conservée durant le séjour de l'attraction peut expliquer en partie le mécontentement de M. Maudet.

Le commissaire demande s'il est envisagé une implantation pérenne et si les frais ont été couverts.

Réponse: Il est contraire aux habitudes des forains de pérenniser une installation, mais il serait bien d'accorder une autorisation pour au moins deux ans. Le but n'est pas simplement lucratif, mais surtout d'apporter quelque chose de nouveau et d'exceptionnel à Genève. Les frais ont été entièrement couverts.

Une commissaire demande ce qu'il en est par rapport au pavillon de la danse qui doit être installé sur ce site.

Réponse: M. Pagani nous a informés que rien ne sera fait avant quatre ans, rien n'empêche donc d'accorder une autorisation pour deux ans éventuellement prolongeable.

Une commissaire demande en combien de mois l'installation est rentabilisée et si l'impact sur le tourisme a été mesuré et quel est le coût pour la Ville.

Réponse: L'installation de la roue n'engendre pas de coûts pour la Ville, au contraire.

Il faut environ quatre jours pour démonter la roue et une semaine pour la monter.

Cette roue est visible de très loin, et notamment depuis les alentours de Nyon, la roue a attiré environ 78 000 personnes, dont un certain nombre de touristes. Si

cette attraction est prévue pour une durée de deux ans, il est possible d'en faire un instrument de propagande touristique.

*Vote*

La présidente fait voter la motion M-974 qui est acceptée par 9 oui (2 MCG, 2 UDC, 3 S, 2 Ve) et 4 abstentions (2 EàG, 2 LR).